



ATTENTION

Les consignes de tri de la compostière
ont changé.



Les branches et branchages de tous diamètres et déchets de sciage de bois doivent être déposés sur l'andain situé à votre gauche.

Dans les cases de réception, seuls le gazon
et les fleurs fanées sont acceptés.



Rappel : Les bois de démolition, palettes, etc... ne sont pas acceptés sur ce point de dépose.

Merci pour votre civisme